Infrastructure Canada

# Infrastructure Canada

# Rapport sur les plans et les priorités (RPP)

## 2013-2014

**L'honorable Denis Lebel, C.P., député**

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Canada

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande.

**Communiquer avec la :**
Direction des communications
Infrastructure Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Ligne d'information nationale sur l'infrastructure : 613-948-1148
Ligne sans frais : 1-877-250-7154
Courriel : info@infc.gc.ca

Cette publication est offerte par voie électronique (http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/index-fra.asp).

**Autorisation de reproduction**
À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Also available in English under the title *Infrastructure Canada – Report on Plans and Priorities, 2012–13.*

# Table des matières


**Message du ministre** 5

**Section I : Aperçu du Ministère** 7

**1.1 Raison d'être** 7

**1.2 Responsabilités** 7

**1.3 Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes (AAP)** 10

**1.4 Priorités organisationnelles** 11

**1.5 Analyse des risques** 16
*1.5.1 Approche relative à la gestion des risques* 16
*1.5.2 Risques pour le Ministère* 16
*1.5.3 Tolérance aux risques* 17

**1.6 Sommaire de la planification** 18
*1.6.1 Ressources financières et humaines* 19
*1.6.2 Programme par résultat stratégique et dépenses prévues* 20

**1.7 Profil des dépenses** 23
*1.7.1 Tendances au chapitre des dépenses* 23
*1.7.2 Écarts relatifs aux tendances des dépenses de programmes* 23

**1.8 Budget des dépenses par crédit voté** 23

**1.9 Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable** 24

**Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique** 25

**2.1 Programmes et résultats stratégiques** 25

**2.2 Résultat stratégique 1** 26
*2.2.1 Programme : Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires* 27
*2.2.2 Programme : Fonds de la taxe sur l'essence* 29

**2.3 Résultat stratégique 2** 31
*2.3.1 Programme : Volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada* 32
*2.3.2 Programme : Volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada* 34
*2.3.3 Programme : Fonds pour l'infrastructure verte* 37
*2.3.4 Programme : Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique* 39
*2.3.5 Programme : Fonds sur l'infrastructure municipale rurale* 41
*2.3.6 Programme : Fonds sur l'infrastructure frontalière* 43

**2.4 Programme : Services internes** 45

Section III : Renseignements supplémentaires 49

3.1 Principales données financières 49

3.2 États financiers prospectifs 49

3.3 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 49

3.4 Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations 50

Section IV : Autres sujets d'intérêt 51

4.1 Coordonnées générales 51

# Message du ministre

À titre de ministre canadien des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014 d'Infrastructure Canada. Le rapport décrit le travail continu que nous effectuons avec les autres ordres de gouvernement afin de construire et d'améliorer les infrastructures publiques, dans le but de soutenir la croissance économique et la durabilité à long terme dans tout le pays.

Nous savons à quel point les investissements dans les infrastructures sont vitaux pour les villes et les collectivités canadiennes. Les infrastructures publiques de calibre mondial, qu'il s'agisse des routes et des réseaux de transport, ou des réseaux d'aqueduc et des infrastructures environnementales, comme les systèmes d'élimination des déchets, sont essentielles à la croissance économique et au bien-être des Canadiens.

Voilà pourquoi le gouvernement a fait du financement des infrastructures une priorité. Du plan Chantiers Canada de 2007 au Plan d'action économique et à l'élaboration d'un futur plan d'infrastructure publique à long terme, nous avons travaillé efficacement avec les autres ordres de gouvernement pour effectuer des investissements importants et durables dans les infrastructures aux quatre coins du pays, et nous continuerons de le faire.

Non seulement ces investissements aident à construire et à revitaliser les infrastructures publiques, mais ils contribuent également à créer des emplois. Depuis que le gouvernement a lancé le Plan d'action économique en 2009, le Canada a plus que compensé les pertes d'emplois subies pendant le ralentissement économique mondial; c'est aussi le pays du G7 où la croissance de l'emploi a été la plus forte pendant la reprise.

En 2013-2014, Infrastructure Canada prendra appui sur ses accomplissements et concentrera ses activités dans plusieurs domaines importants. Il continuera notamment à travailler aux futurs programmes pour les infrastructures publiques, qui favoriseront une plus grande participation du secteur privé et l'établissement de partenariats public privé. Les programmes viseront à assurer l'abordabilité et la durabilité à long terme, ainsi qu'à optimiser l'argent des contribuables.

Nous poursuivrons aussi la mise en œuvre du plan Chantiers Canada, dont les programmes comme le Fonds de la taxe sur l'essence financent de manière appréciable les infrastructures provinciales, territoriales et municipales. Ce fonds d'une valeur annuelle sans précédent de 2 milliards de dollars a été rendu permanent, ce qui assure aux municipalités le financement stable et prévisible dont elles ont besoin pour leurs priorités en matière d'infrastructure.

Ce faisant, Infrastructure Canada continuera de gérer les programmes de manière efficace et efficiente, pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit toujours utilisé de façon optimale. Je vous invite à suivre la progression du travail que nous effectuons pour les collectivités et les Canadiens à l'adresse suivante : www.infrastructure.gc.ca.

**L'honorable Denis Lebel, C.P., député**
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

# Section I : Aperçu du Ministère

## 1.1 Raison d'être

Les infrastructures publiques modernes de calibre international sont essentielles à l'atteinte des priorités du gouvernement du Canada qui consistent à renforcer l'économie, à assainir l'environnement ainsi qu'à assurer la prospérité et la sécurité des collectivités. Infrastructure Canada dirige les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour relever les défis du Canada en matière d'infrastructure publique.

## 1.2 Responsabilités

### *I. Aperçu*

Infrastructure Canada est le principal ministère chargé de diriger les efforts que déploie le gouvernement fédéral pour améliorer les infrastructures publiques du Canada grâce à des investissements dans les infrastructures provinciales, territoriales et municipales, à la participation à d'importants partenariats avec les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques judicieuses. Créé en 2002, le Ministère verse du financement aux administrations provinciales, territoriales et municipales pour s'assurer que les Canadiens profitent d'infrastructures publiques de calibre international d'un océan à l'autre.

**Pleins feux sur un projet : Corridors pour le Canada**
Emplacement du projet : Territoires du Nord-Ouest

Une contribution fédérale de 65 millions de dollars est allouée au projet des Corridors pour le Canada au titre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique afin de financer cinq grands projets d'amélioration du corridor routier dans les Territoires du NordOuest (T.N.-O.). Les travaux de ce projet visent à améliorer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité du transport le long des importantes routes de transport de marchandises qui desservent les industries pétrolières, gazières et minières.

Dix ponts permanents sont construits sur la route d'hiver de la vallée du Mackenzie entre les collectivités de Wrigley et de Norman Wells pour remplacer les ponts saisonniers des routes d'hiver afin de prolonger ce couloir d'approvisionnement crucial du Nord. De plus, la reconstruction et le réasphaltage de près de 200 km de la route Dempster (route 8) entre Inuvik et la frontière séparant les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, de 36 km de la route Yellowknife (route 3) et de la route Ingraham trail (route 4) est déjà achevée. On a aussi terminé la reconstruction d'environ 38 km de la route Liard (route 7), à partir de la frontière entre la Colombie-Britannique et les Territoires-du-Nord-Ouest, au nord, ainsi que celle d'un tronçon de 40 km de la route du Mackenzie (route 1) où ont également été installés de nouveaux ponceaux qui permettront d'améliorer le drainage.

Ces améliorations d'envergure augmenteront de façon appréciable la capacité et la sécurité du réseau de transport de la région. L'efficacité accrue de ces routes aura des retombées économiques et sociales à long terme.

Les investissements que le gouvernement du Canada a effectués dans les infrastructures au cours de la dernière décennie ont permis d'obtenir du financement des provinces, des territoires et des municipalités, ce qui a donné lieu à une hausse importante des dépenses globales dans les infrastructures publiques de base appartenant aux municipalités, de même que dans les infrastructure des provinces et des territoires. Des progrès considérables ont été accomplis. L'âge moyen des infrastructures publiques de base diminue après avoir augmenté pendant des années. En effet, l'âge moyen des infrastructures publiques de base est passé d'un niveau record de 17,0 ans en 2001 à 14,4 ans en 2011.

En 2007, le gouvernement du Canada a lancé le tout premier plan d'infrastructure fédéral à long terme, soit le plan Chantiers Canada de 33 milliards de dollars. Dans le cadre du plan Chantiers Canada, le gouvernement du Canada soutient, dans des collectivités de toutes tailles, des milliers de projets qui ont fourni aux Canadiens et aux collectivités de meilleures infrastructures publiques, créé des débouchés économiques locaux et renforcé l'économie nationale.

En outre, la *Loi sur le soutien de la croissance de l'*économie et de l'*emploi au Canada* a reçu la sanction royale le 15 décembre 2011, rendant ainsi permanente l'allocation annuelle de 2 milliards de dollars au titre du Fonds de la taxe sur l'essence, qui constitue une source de financement durable sur laquelle les municipalités peuvent compter pour répondre à leurs besoins immédiats et futurs en matière d'infrastructure.

En 2013-2014, le Ministère continuera de faire progresser les futurs programmes d'infrastructure publique. Parallèlement, au cours de la période de planification 2013-2014, Infrastructure Canada continuera de surveiller les investissements de milliards de dollars dans des projets d'infrastructure réalisés dans le cadre des programmes existants, qui visent à renforcer l'économie, à assainir l'environnement et à faire prospérer les collectivités.

**Figure 1 : Âge moyen des infrastructures publiques de base au Canada**

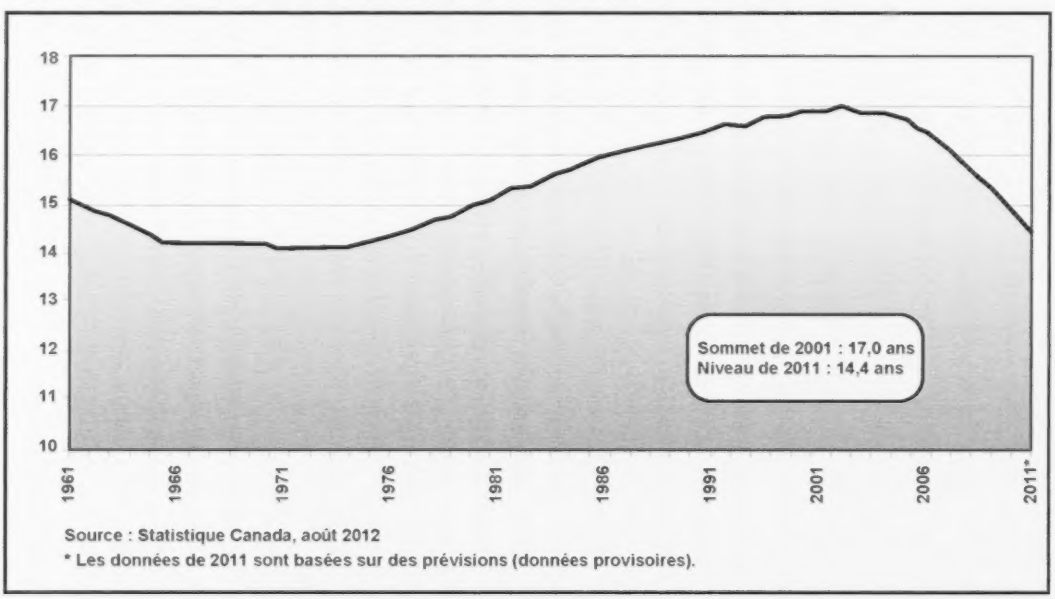


Source : Statistique Canada, août 2012

* Les données de 2011 sont basées sur des prévisions (données provisoires).

## *II. Programmes*

Les programmes de financement d'Infrastructure Canada répondent aux besoins locaux et régionaux en matière d'infrastructure, tout en concrétisant les priorités nationales, ce qui contribue à renforcer l'économie du Canada, à améliorer la fluidité du transport des personnes et des biens, et à assainir l'eau que boivent les Canadiens et l'air qu'ils respirent. Le financement consenti par le Ministère est versé au moyen des mécanismes suivants :[1]

1 Les affectations des programmes de paiements de transfert incluses sont les affectations initiales et ne reflètent pas les transferts.

## 1.3 Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) d'Infrastructure Canada comporte deux résultats stratégiques comprenant huit programmes en vigueur, de même que les Services internes, comme le présente la figure 2. La section II du présent rapport fournit plus de détails sur chacun des programmes, y compris les Services internes, qui soutiennent tous les programmes.

Le résultat stratégique 1 prévoit des transferts fédéraux aux administrations provinciales, territoriales et municipales pour leurs priorités en matière d'infrastructure, afin de les aider à maintenir des infrastructures publiques de base de grande qualité partout au pays. Le résultat stratégique 2 prévoit des investissements ciblés dans des projets précis en vue de répondre aux priorités fédérales, provinciales ou territoriales dans des collectivités de toutes tailles, ainsi que d'importants investissements stratégiques qui auront des retombées positives à l'échelle nationale et régionale. Dans le cadre de tous nos programmes, à l'exception du Fonds de la taxe sur l'essence, on partage les coûts des projets avec nos partenaires, qui sont principalement les autres ordres de gouvernement. Tous nos programmes mènent à la construction ou à l'amélioration des infrastructures publiques, tout en contribuant aux objectifs globaux du gouvernement fédéral : une économie concurrentielle, un environnement plus propre et des collectivités habitables. Notre approche en matière de mesure du rendement tient compte de ces caractéristiques de la conception des programmes.

**Figure 2 : Architecture d'alignement des programmes**

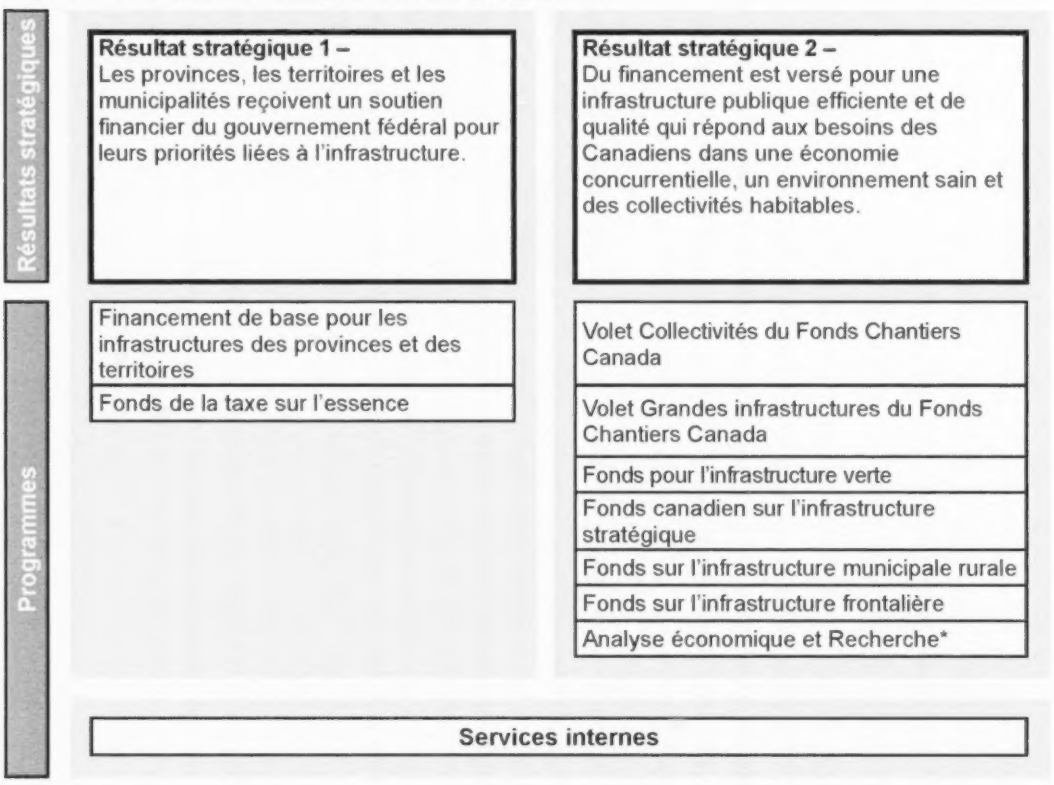


* Aucune dépense n'est prévue pour ce programme après 2012-2013. Par conséquent, il n'est pas décrit dans la section II du présent rapport.

## 1.4 Priorités organisationnelles

Les priorités organisationnelles d'Infrastructure Canada pour 2013-2014 sont les suivantes :

| Priorité | Type[2] | Résultats stratégiques et/ou programmes |
|---|---|---|
| Négocier, avec les partenaires, des ententes de financement qui refléteront le financement permanent au titre du Fonds de la taxe sur l'essence (2 milliards de dollars par année). | Nouvelle | • Résultat stratégique 1 : Les provinces, les territoires et les municipalités reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral pour leurs priorités liées à l'infrastructure. |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

- Les investissements dans les infrastructures publiques, dans le cadre des programmes visés par le résultat stratégique 1, sont directement liés à la responsabilité qui incombe au Ministère d'assurer la disponibilité d'une aide financière pour la mise en place d'infrastructures publiques qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie plus forte, un environnement plus propre et des collectivités prospères. De nouvelles ententes seront nécessaires pour tenir compte du caractère permanent du Fonds de la taxe sur l'essence. Au total, le Ministère conclura 13 nouvelles ententes, et les provinces et les territoires concluront ensuite des ententes avec des milliers de municipalités pour le versement des fonds.
- Étant donné les délais, il importera de confirmer la conception du programme pour amorcer les négociations avec les partenaires et signer des ententes aux fins de mise en œuvre en 2014.

**Pour respecter cette priorité :** Le Ministère doit obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour les modalités de l'affectation permanente du Fonds de la taxe sur l'essence, comme le prévoit le projet de loi C-13, et il continuera de travailler avec ses partenaires pour renouveler les ententes qui permettront aux municipalités de tout le pays de continuer à recevoir un financement annuel stable pour les infrastructures.

2 Le type est défini de la façon suivante : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité en cours – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le Rapport sur les plans et les priorités.

| Priorité | Type | Résultats stratégiques et/ou programmes |
|---|---|---|
| Travailler avec les partenaires financiers à la mise en œuvre continue des programmes existants tout en assurant l'administration et la supervision judicieuses de ces programmes. | En cours | • Résultat stratégique 1 : Provinces, territories and municipalities have federal financial support for their infrastructure priorities.<br>• Résultat stratégique 2 : Du financement est versé pour une infrastructure publique efficiente et de qualité qui répond aux besoins des Canadiens dans une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables. |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

- Cette priorité en matière de gestion permettra de s'assurer que les éléments de la gouvernance des programmes, qui comprennent les cadres de contrôle de la gestion, la documentation, la surveillance, les outils de production de rapports et les régimes de vérification internes, sont mis en œuvre et opérationnels, de façon à garantir une saine gestion de toutes les dépenses des programmes.
- Il faut veiller à ce que l'élimination progressive des programmes comme le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale et le Fonds sur l'infrastructure frontalière soit effectuée de façon efficace.
- Les investissements dans les infrastructures publiques, dans le cadre des programmes visés par les résultats stratégiques 1 et 2, sont directement liés à la responsabilité qui incombe au Ministère de verser une aide financière pour la mise en place d'infrastructures publiques qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie plus forte, un environnement plus propre et des collectivités prospères.

**Pour respecter cette priorité :** Le Ministère continuera de travailler avec les provinces, les territoires et les administrations municipales afin de cerner de nouveaux projets d'infrastructure, d'engager les fonds restants et de mettre des projets de l'avant au moyen du processus d'approbation et de négociation d'entente de financement, et ce, tout en maintenant une gestion et une surveillance prudentes des programmes appelés à disparaître. Le Ministère fermera les dossiers liés aux projets et aux programmes dans le cadre du plan Chantiers Canada et des programmes en fin de vie, et il procédera aux évaluations et aux vérifications requises, le cas échéant. Le Ministère continuera aussi de collaborer avec ses partenaires pour gérer les programmes et veiller à l'exécution des projets dans les délais impartis. La gestion et la supervision judicieuses des programmes feront l'objet d'une attention particulière, car le Ministère traite et paie des milliers de demandes de remboursement liées aux projets.

| Priorité | Type | Résultats stratégiques et/ou programmes |
|---|---|---|
| Renouveler le Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures en prévision des futurs programmes d'infrastructure. | Nouvelle | • Résultat stratégique 1 : Les provinces, les territoires et les municipalités reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral pour leurs priorités liées à l'infrastructure.<br>• Résultat stratégique 2 : Du financement est versé pour une infrastructure publique efficiente et de qualité qui répond aux besoins des Canadiens dans une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables. |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

- Le Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures est un système important qui sert à appuyer la mise en œuvre des programmes d'Infrastructure Canada. À l'avenir, le Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures devra avoir les caractéristiques suivantes : adaptabilité accrue, gestion plus efficiente des programmes, qualité accrue des données, durabilité technologique et rentabilité.
- La stratégie de modernisation des technologies de l'information (TI) du gouvernement du Canada prévoit une consolidation et une standardisation accrues des solutions fédérales en matière de TI.
- De plus, pour appuyer le mandat conféré par la loi à Services partagés Canada à l'égard des services liés aux technologies de l'information, le Ministère doit transférer avec succès le Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures à Services partagés Canada et établir un nouveau modèle de services d'applications, idéalement avant que les nouveaux programmes d'infrastructure soient mis en œuvre.

**Pour respecter cette priorité :** Le Ministère terminera le projet de réingénierie de l'entrepôt de données du Ministère, qui accroîtra la durabilité des données et améliorera l'établissement de rapports sur les programmes. Ce projet devrait faire réaliser des économies sur les coûts d'exploitation. Le Ministère travaillera étroitement avec Services partagés Canada pour veiller à ce que le Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures soit transféré sans délai aux serveurs de Services partagés Canada; par ailleurs, il augmentera sa capacité interne pour la mise en œuvre des services d'applications.

| Priorité | Type | Résultats stratégiques et/ou programmes |
|---|---|---|
| Travailler à l'élaboration des futurs programmes d'infrastructure publique qui seront en vigueur après la fin du plan Chantiers Canada. | Déjà établie | • Résultat stratégique 1 : Les provinces, les territoires et les municipalités reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral pour leurs priorités liées à l'infrastructure.<br>• Résultat stratégique 2 : Du financement est versé pour une infrastructure publique efficiente et de qualité qui répond aux besoins des Canadiens dans une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables. |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

- Dans le Budget 2011, et de nouveau dans le Budget 2012, le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les provinces, les territoires, les municipalités et les intervenants pour élaborer un futur plan d'infrastructure publique à long terme qui sera en vigueur lorsque le plan Chantiers Canada viendra à échéance en 2014. Infrastructure Canada est l'autorité fédérale responsable de cet engagement.
- L'élaboration d'un futur plan à long terme peut avoir des répercussions importantes sur l'ensemble des programmes actuels et à venir d'Infrastructure Canada et, par conséquent, sur les résultats stratégiques 1 et 2.

**Pour respecter cette priorité :** En prenant appui sur les discussions qu'il a eues en 2012 avec ses partenaires et les intervenants, le Ministère travaille à faire progresser les futurs programmes d'infrastructure publique. Les nouveaux programmes aideront à générer de nouveaux investissements en infrastructure qui favoriseront la croissance et la prospérité, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

| Priorité | Type | Résultats stratégiques et/ou programmes |
|---|---|---|
| Chercher à réaliser des économies opérationnelles par la réalisation efficace du mandat du Ministère – gestion, administration et mise en œuvre prudentes de tous ses programmes actuels. | Déjà établie | • Résultat stratégique 1 : Les provinces, les territoires et les municipalités reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral pour leurs priorités liées à l'infrastructure.<br>• Résultat stratégique 2 : Du financement est versé pour une infrastructure publique efficiente et de qualité qui répond aux besoins des Canadiens dans une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables. |

**Description**

**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

- Optimiser les gains en efficacité opérationnelle fera en sorte que les Canadiens continueront d'en avoir pour leur argent. Le Budget 2012 confirme les efforts que déploie le gouvernement pour trouver des façons de mieux administrer et mettre en œuvre ses programmes et ses services.

**Pour respecter cette priorité :** Infrastructure Canada continuera d'assurer une gestion prudente dans la mise en œuvre de ses programmes actuels afin de réaliser des économies tout en travaillant à la stabilisation du fondement organisationnel du Ministère. Infrastructure Canada continuera d'examiner systématiquement les dépenses directement liées aux programmes et les coûts de fonctionnement. Le Ministère souhaite ainsi faire des économies et réaffecter des fonds afin d'atteindre l'objectif stratégique global du gouvernement, à savoir l'excellence de la gestion et la responsabilité financière. À la suite de l'examen stratégique de 2010, le Ministère a trouvé des moyens de réaliser des économies pour accroître l'efficience et améliorer la mise en œuvre des programmes et des services. Les économies déterminées dans le cadre de cet examen totalisent 124,5 millions de dollars, ce qui comprend des économies au niveau des frais d'administration et une partie du financement de programme qui n'a pas été alloué, sur une période de trois ans se terminant en 2013-2014.

## 1.5 Analyse des risques

### *1.5.1 Approche relative à la gestion des risques*

Infrastructure Canada gère systématiquement divers risques à mesure qu'il travaille à l'atteinte de ses résultats stratégiques. À mesure que de nouveaux facteurs de risque environnementaux émergent et que de nouvelles interventions en réponse aux risques sont mises en œuvre, le Ministère continue de recourir à une approche exhaustive pour définir, évaluer et gérer activement les risques sur les plans stratégique et opérationnel, ainsi qu'au niveau des programmes et des projets. Cette approche comprend des analyses de l'environnement régulières pour cerner les facteurs de risque internes et externes, la participation directe de la haute direction du Ministère à la définition et à l'évaluation des principaux risques, de même que l'élaboration d'interventions adéquates en réponse aux risques en vue d'atteindre les priorités ministérielles et de favoriser l'atteinte des résultats stratégiques. Cette information est ensuite entrée dans le Profil de risque du Ministère et dans les rapports d'étape semestriels. Finalement, la gestion des risques est entièrement intégrée au processus décisionnel d'Infrastructure Canada, et les leçons tirées des mises à jour régulières des risques sont intégrées à tous les niveaux de travail du Ministère, ce qui rehausse l'efficacité des programmes, ainsi que leur administration.

La dernière version du Profil de risque du Ministère remonte à l'été 2012 et tient compte des annonces faites dans le Budget 2012, y compris les répercussions que pourrait avoir un futur plan d'infrastructure publique à long terme. Les catégories de risque proviennent de la taxonomie des risques d'Infrastructure Canada, le classement est basé sur la probabilité que se concrétise le risque et l'impact inclut les conséquences potentielles et les réponses existantes au risque.

### *1.5.2 Risques pour le Ministère*

Le nouveau Profil de risque du Ministère comporte six risques sensiblement différents des huit risques définis en 2011. Cette situation est attribuable à la fin progressive des programmes d'investissement en infrastructure du Plan d'action économique et à la poursuite d'importants programmes comme le Fonds Chantiers Canada. Pour 2013-2014, voici les trois risques les plus élevés pour l'atteinte des résultats stratégiques du Ministère :

i) **L'absence d'un budget de fonctionnement pluriannuel approuvé pourrait avoir un impact sur la capacité d'Infrastructure Canada de remplir pleinement son mandat.**

   Reconnaissant que les infrastructures publiques constituent une priorité constante pour le gouvernement du Canada, Infrastructure Canada, comme principale intervention, continuera de travailler avec les organismes centraux pour trouver un moyen d'atténuer ce risque.

ii) **Infrastructure Canada pourrait ne pas être en mesure de répondre rapidement et efficacement aux problèmes de gestion et de technologie de l'information pour les nouveaux programmes au cours de la période de planification.**

   Parmi les interventions en réponse à ce risque figurent la promotion d'une excellente relation avec Services partagés Canada et la mise en œuvre du projet de réingénierie de l'entrepôt de données électronique du Ministère.

iii) **Infrastructure Canada pourrait ne pas être en mesure de planifier de manière fiable et de maintenir la combinaison pertinente de compétences dans les postes appropriés pour répondre à ses besoins stratégiques, incertains, à moyen et à long terme.**

Les interventions du Ministère en réponse à ce risque feront partie du Plan intégré des activités et des ressources humaines qu'il mettra à jour et mettra en œuvre pour appuyer les futurs programmes d'infrastructure publique et l'exécution continue des programmes de contribution existants comme le Fonds Chantiers Canada.

### *1.5.3 Tolérance aux risques*

Les membres de la haute direction à Infrastructure Canada ont évalué leur niveau de tolérance à l'égard de chaque risque. Aux fins de cet exercice, la tolérance aux risques a été définie comme la volonté de l'organisation d'accepter ou de refuser un certain degré de risque résiduel (exposition au risque). Il faut donc savoir clairement quelle est la tolérance aux risques à tous les niveaux de l'organisation si l'on veut prendre des décisions éclairées et favoriser des processus décisionnels intelligents en tenant compte des risques.

Pour 2013-2014, les six risques pour le Ministère ont été qualifiés de « tolérables » parce que les interventions actuelles et nouvelles en réponse aux risques devraient suffire pour gérer les risques. Il est également reconnu que, dans certains cas, la possibilité qu'un risque se concrétise échappe essentiellement au contrôle du Ministère.

## 1.6 Sommaire de la planification

Infrastructure Canada a soutenu des milliers de projets d'infrastructure provinciaux, territoriaux et municipaux par la voie de ses programmes, comme le plan Chantiers Canada, le Fonds pour l'infrastructure verte et des programmes appelés à disparaître.

Le Ministère continuera d'effectuer des investissements importants en 2013-2014 et prévoit dépenser 3,9 milliard de dollars pour la construction d'infrastructures publiques aux quatre coins du pays. En 2013-2014 et après, Infrastructure Canada continuera à travailler avec ses partenaires financiers à la mise en œuvre des programmes actuels, à veiller à l'achèvement rapide des projets, de même qu'à administrer et superviser le traitement et le paiement de milliers de demandes de remboursement liées aux projets. Alors qu'il remplira son mandat à l'égard des programmes et mettra en œuvre les priorités organisationnelles décrites dans la section 1.4, le Ministère veillera également à offrir la meilleure valeur possible aux Canadiens et à réduire davantage les coûts en cherchant des façons de mieux administrer et exécuter les programmes. Le plan Chantiers Canada et d'autres programmes appelés à disparaître serviront les collectivités bien au-delà de 2014.

D'un océan à l'autre, le Fonds de la taxe sur l'essence joue un rôle important dans le renouvellement des infrastructures. En 2013-2014, Infrastructure Canada continuera de verser 2 milliards de dollars chaque année par la voie du Fonds de la taxe sur l'essence, et de fournir ainsi aux municipalités un financement prévisible pour les infrastructures municipales écologiquement viables qui contribueront à assainir l'air et l'eau, et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En décembre 2011, le gouvernement du Canada a adopté une loi faisant du financement versé au titre du Fonds de la taxe sur l'essence un investissement annuel permanent de 2 milliards de dollars après 2014 en vue d'offrir une plus grande certitude aux municipalités pour la planification des infrastructures. Comme les ententes actuelles relatives à ce financement viennent à échéance en 2014, Infrastructure Canada travaillera de concert avec les provinces et les territoires pour renouveler ces ententes afin de veiller à ce que les municipalités partout au pays reçoivent un financement annuel stable pour leurs projets d'infrastructure prioritaires à long terme.

Infrastructure Canada continuera également de diriger les efforts que le gouvernement du Canada déploie en vue de répondre aux besoins en infrastructure publique du pays. S'appuyant sur les réussites des projets de collaboration passés, Infrastructure Canada s'engage à travailler avec ses partenaires et les intervenants afin d'améliorer les infrastructures publiques partout au pays. En 2013-2014, le Ministère continuera à travailler à l'élaboration des futurs programmes d'infrastructure publique pour le Canada. Tout nouveau programme visera à assurer l'abordabilité et la viabilité financière à long terme ainsi qu'à procurer des avantages durables aux Canadiens, et ce, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

### *1.6.1 Ressources financières et humaines*

L'information sur les ressources financières et humaines d'Infrastructure Canada pour la période de planification est résumée dans les deux tableaux ci-dessous.

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses 2013-2014) | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015[3] | Dépenses prévues 2015-2016[3] |
|---|---|---|---|
| 3 924 706 | 3 924 706 | 3 136 440 | 3 014 212 |

**Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015[4] | 2015-2016[4] |
|---|---|---|
| 331 | À déterminer (AD) | AD |

Les équivalents temps plein d'Infrastructure Canada sont gérés avec souplesse. En effet, les employés sont réaffectés selon les besoins durant l'année pour répondre aux exigences particulières des programmes de financement et des opérations, et aux autres priorités gouvernementales. Les fonds de fonctionnement sont également affectés à l'administration des programmes individuels selon le même principe.

Infrastructure Canada ne dispose pas de budget de services votés régulier ou continu pour payer ses coûts de fonctionnement (p. ex. salaires, fonctionnement et entretien). D'ici la fin de 2012-2013, la totalité du budget de fonctionnement du Ministère proviendra des enveloppes de financement de ses programmes. Le financement annuel pour les besoins de fonctionnement peut varier en fonction de la surveillance et de la gestion qui sont réellement nécessaires pour les programmes en vigueur. Pour 2013-2014, un budget de fonctionnement a été approuvé et sera alimenté par une source de fonds allouée dans le Budget 2012. Infrastructure Canada continuera de collaborer avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Finances pour confirmer le financement de fonctionnement pour 2014-2015 et les années suivantes.

3 Les dépenses prévues au-delà de 2013-2014 ne reflètent pas le financement pour les futurs programmes d'infrastucture publique puisque les détails financiers ne sont pas encore disponibles.

4 Le nombre d'équivalents temps plein reste à déterminer en fonction de la situation des fonds de fonctionnement continus et des éléments des futurs programmes d'infrastructure publique.

### *1.6.2 Programme par résultat stratégique et dépenses prévues*

Le tableau sommaire de la planification ci-dessous indique les dépenses prévues et les résultats stratégiques pour chaque programme du Ministère, ainsi que la concordance de ces programmes avec les résultats du gouvernement du Canada.

**Tableau sommaire de la planification (en milliers de dollars)**[5]

| Résultat stratégique 1 | Programme | Dépenses réelles 2010-2011 | Dépenses réelles 2011-2012 | Prévision des dépenses 2012-2013 | Dépenses prévues | | | Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 2013-2014 | 2014-2015[3] | 2015-2016[3] | |
| Les provinces, les territoires et les municipalités reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral pour leurs priorités liées à l'infrastructure. | Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires | 437 548 | 188 695 | 348 141 | 265 490 | 0 | 0 | Croissance économique forte |
| | Fonds de la taxe sur l'essence | 1 752 697 | 2 206 246 | 2 098 236 | 1 976 236 | 2 000 070 | 2 000 071 | Croissance économique forte |
| **Sous-total** | | **2 190 245** | **2 394 942** | **2 446 377** | **2 241 726** | **2 000 070** | **2 000 071** | |

5 Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

| Résultat stratégique 2 | Programme | Dépenses réelles 2010-2011 | Dépenses réelles 2011-2012 | Prévision des dépenses 2012-2013 | Dépenses prévues | | | Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | |
| Du financement est versé pour une infrastructure publique efficiente et de qualité qui répond aux besoins des Canadiens dans une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables. | Volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada | 225 825 | 213 884 | 218 608 | 188 734 | 115 418 | 213 005 | Croissance économique forte |
| | Volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada | 407 499 | 759 828 | 1 130 814 | 942 955 | 612 324 | 547 498 | Croissance économique forte |
| | Fonds pour l'infrastructure verte | 35 430 | 30 274 | 160 970 | 125 030 | 89 646 | 81 249 | Environnement propre et sain |
| | Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique | 336 451 | 188 382 | 379 458 | 289 102 | 266 089 | 170 408 | Croissance économique forte |
| | Fonds sur l'infrastructure muncipale rurale | 146 646 | 88 043 | 57 644 | 78 763 | 0 | 0 | Croissance économique forte |
| | Fonds sur l'infrastructure frontalière | 67 881 | 35 042 | 23 354 | 22 965 | 51 032 | 0 | Croissance économique forte |
| | Analyse économique et Recherche[6] | 1 750 | 3 143 | 0 | 0 | 0 | 0 | Économie novatrice axé sur le savoir |
| **Sous-total** | | **1 221 482** | **1 318 595** | **1 970 848** | **1 647 549** | **1 134 509** | **1 012 160** | |

| Résultat stratégique 3 (Antérieur) | Dépenses réelles 2010-2011 | Dépenses réelles 2011-2012 | Prévision des dépenses 2012-2013 | Dépenses prévues | | | Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | |
| Les projets d'infrastructure prêts à démarrer reçoivent un soutien financier du gouvernement[7].<br><br>(Comprend les programmes de stimulation opportuns, ciblés et temporaires prévus dans le Plan d'action économique de 2009, qui ont été mis en œuvre de 2009 à 2011). | 2 790 799 | 771 049 | 0 | 0 | 0 | 0 | Croissance économique forte |
| **Sous-total** | **2 790 799** | **771 049** | **0** | **0** | **0** | **0** | |

6 Il n'y a aucune dépense prévue pour ce programme après 2012-2013. Cet élément est inclus dans le tableau seulement pour documenter les dépenses réelles de 2010-2011 et 2011-2012, et la prévision des dépenses pour 2012-2013.

7 Il n'y a aucune dépense prévu pour les programmes de stimulation opportuns, ciblés et temporaires relevant de ce résultat stratégique puisqu'ils ont pris fin avant 2012-2013. Ils sont inclus dans le tableau seulement pour documenter les dépenses réelles en 2010-2011 et 2011-2012.

**Tableau sommaire de la planification des Services internes (en milliers de dollars)**

| Programme | Dépenses réelles 2010-2011 | Dépenses réelles 2011-2012 | Prévision des dépenses 2012-2013 | Dépenses prévues | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 2013-2014[8] | 2014-2015[8] | 2015-2016[8] |
| Services internes[9] | 49 265[10] | 55 525[10] | 35 430[10] | 35 431[10] | 1 861 | 1 981 |
| **Sous-total** | **49 265** | **55 525** | **35 430** | **35 431** | **1 861** | **1 981** |

**Sommaire de la planification - Total (en milliers de dollars)**

| Résultats stratégiques, programmes et Services internes | Dépenses réelles 2010-2011 | Dépenses réelles 2011-2012 | Prévision des dépenses 2012-2013 | Dépenses prévues | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
| **Total** | **6 251 791** | **4 540 110** | **4 452 655** | **3 924 706** | **3 136 440** | **3 014 212** |

8 Ces montants incluent les fonds de fonctionnement pour l'administration de base et la mise en œuvre des programmes. Les dépenses prévues pour 2014-2015 et 2015-2016 reflètent seulement les soldes d'ouverture. Puisque Infrastructure Canada ne dispose pas d'un budget de fonctionnement permanent, les montants pour 2014-2015 et 2015-2016 augmenteront lorsque le Conseil du Trésor approuvera les budgets de fonctionnement pour ces exercices.

9 Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins relatifs aux programmes et à d'autres obligations générales d'une organisation. Par conséquent, les Services internes constituent un élément indépendant qui n'appuie aucun résultat stratégique en particulier ni aucun secteur de résultat précis du gouvernement du Canada.

10 Ces montants comprennent aussi les dépenses liées au Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures. À l'avenir, les dépenses liées au Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures seront communiquées en fonction des programmes d'infrastructure spécifiques que la technologie soutient directement.

## 1.7 Profil des dépenses

### *1.7.1 Tendances au chapitre des dépenses*

En 2013-2014, Infrastructure Canada prévoit des dépenses de 3,9 milliard de dollars pour des investissements en infrastructure dans le cadre de ses programmes, afin d'obtenir les résultats prévus de ses programmes et de contribuer à ses résultats stratégiques.

**Figure 3 : Tendances des dépenses du Ministère**

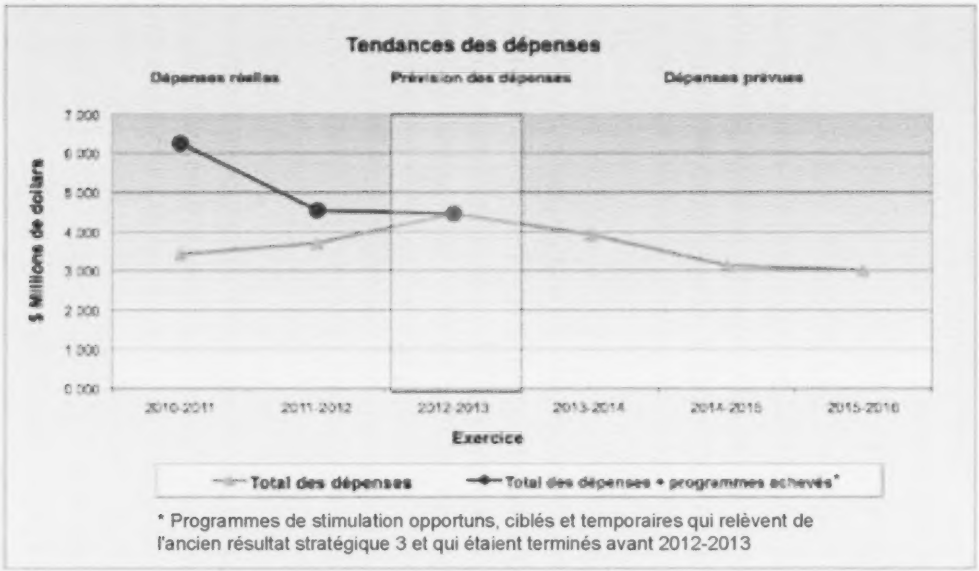


* Programmes de stimulation opportuns, ciblés et temporaires qui relèvent de l'ancien résultat stratégique 3 et qui étaient terminés avant 2012-2013

### *1.7.2 Écarts relatifs aux tendances des dépenses de programmes*

En 2011-2012, des efforts considérables ont été faits pour fermer comme prévus deux programmes ciblés opportuns, ciblés et temporaires dont le Ministère était responsable dans le cadre du Plan d'action économique (PAE) : le Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI) et le Supplément du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada (Supplément du VC-FCC). Parallèlement, le Ministère a continué de mettre ses programmes en œuvre dans le cadre du plan Chantiers Canada.

Depuis 2009-2010, les dépenses du Ministère ont continué d'augmenter et ont atteint un sommet en 2010-2011 avec la mise en œuvre du FSI et du Supplément du VC-FCC. De 2010-2011 à 2013-2014, le niveau des dépenses a diminué étant donné que les programmes du PAE ont pris fin en 2011-2012 (à l'exception du Fonds pour l'infrastructure verte, qui sera en vigueur au-delà de 2013). Après 2013-2014, le Ministère continuera de verser du financement pour la mise en œuvre du Fonds pour l'infrastructure verte et de ses programmes existants dans le cadre du plan Chantiers Canada. De plus, ce graphique ne tient pas compte des futures dépenses pour les futurs programmes d'infrastructure publique puisque les détails financiers ne sont pas encore disponibles.

## 1.8 Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les crédits votés de l'organisation ou sur ses dépenses législatives, veuillez consulter le Budget principal des dépenses de 2013-2014. Vous en trouverez une version électronique à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20132014/me-bpd/info/info-fra.asp.

## 1.9 Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable décrit l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada à améliorer la transparence du processus décisionnel en matière d'environnement. Cette stratégie met de l'avant les principaux objectifs environnementaux et veille à ce qu'ils soient intégrés au processus décisionnel.

Même si Infrastructure Canada ne fait pas partie des 27 ministères tenus de déposer une stratégie ministérielle de développement durable ou de produire des rapports sur leur contribution à la Stratégie fédérale de développement durable, le Ministère continue de jouer un rôle important dans la création d'un avenir plus durable.

Le vaste éventail de programmes d'infrastructure du Ministère permet de soutenir aux quatre coins du pays des milliers de projets qui contribuent à assainir l'environnement, notamment dans les domaines de la distribution d'eau potable, du traitement des eaux usées, de la production d'énergie propre, du transport en commun et du réaménagement de friches industrielles. Bon nombre de ces investissements en infrastructure appuient directement deux des thèmes de la Stratégie fédérale de développement durable :

1. Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau.
2. Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air.

En plus de fournir du financement grâce aux programmes d'infrastructure fédéraux, les mesures d'Infrastructure Canada soutiennent le quatrième thème de la Stratégie fédérale de développement durable : *Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement*. Le Ministère continue de mettre en œuvre son récent plan d'action écologique, qui comprend des mesures comme une politique d'achats écologiques, la réduction des déchets et de la consommation énergétique, ainsi que des activités de promotion et de sensibilisation. Vous trouverez de plus amples renseignements concernant les initiatives d'achats écologiques d'Infrastructure Canada dans les tableaux de renseignements supplémentaires sur l'écologisation des opérations gouvernementales, publiés sur le site Web du Ministère : http://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html.

**Plein feux sur un projet : Améliorations majeures du traitement de l'eau potable**
Emplacement du projet : Thetford Mines, Québec

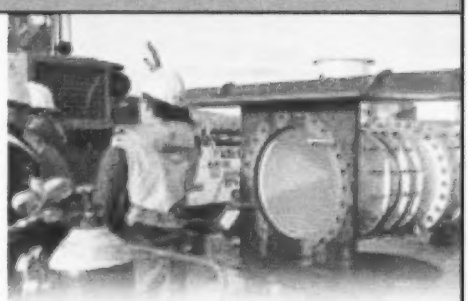

La municipalité de Thetford Mines prend des mesures importantes pour veiller à ce que sa population ait accès à une eau potable de très bonne qualité, et ce, pendant des générations. La ville utilise 25,2 millions de dollars obtenus au titre du volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada pour construire une nouvelle installation de filtration, rénover et améliorer ses installations de pompage et de stockage de l'eau, installer de nouveaux raccordements au réseau d'adduction d'eau et accroître la protection de ses puits d'approvisionnement en eau souterraine, entre autres choses.

Pour réaliser ce projet, qui est l'un des plus grands jamais entrepris par la municipalité, on emploie quelques matériaux innovants. Ainsi, pour les fondations, les piliers, les colonnes, les poutres et les dalles porteuses des bassins de traitement chimique de la nouvelle usine, on utilisera plus de 67 kilomètres de barres de renforcement en fibre de verre plutôt que les barres d'armature en acier traditionnellement utilisées. Les barres en fibre de verre sont plus légères et ne réagissent pas au contact des produits chimiques, des particules de sel ou de l'alcalinité du béton, ce qui permet de diminuer de façon importante les dommages dus à la corrosion.

Auparavant, ces barres en fibre de verre étaient utilisées uniquement pour la construction de routes et pour des applications militaires. En démontrant qu'il est possible d'étendre leur utilisation à d'autres domaines, ce projet pourrait ouvrir de nouveaux marchés à l'entreprise locale qui les fabrique. Ainsi, non seulement les résidants de Thetford Mines bénéficieront d'une amélioration de la qualité et de la fiabilité de l'eau, mais le projet pourrait également stimuler l'économie locale et encourager l'adoption de mesures novatrices afin d'augmenter la durabilité des infrastructures publiques pour lesquelles on utilise du béton.

# Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

## 2.1 Programmes et résultats stratégiques

L'architecture d'alignement des programmes d'Infrastructure Canada comprend deux résultats et huit programmes, de même que les Services internes, visant à aider le Ministère à remplir son mandat. L'information fournie dans la présente section est organisée selon la structure de l'architecture d'alignement des programmes du Ministère.

1) ***Les provinces, les territoires et les municipalités reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral pour leurs priorités liées à l'infrastructure.***

   Programmes :

   - Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires
   - Fonds de la taxe sur l'essence

2) ***Du financement est versé pour une infrastructure publique efficiente et de qualité qui répond aux besoins des Canadiens dans une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables.***

   Programmes :

   - Volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada
   - Volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada
   - Fonds pour l'infrastructure verte
   - Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique
   - Fonds sur l'infrastructure municipale rurale
   - Fonds sur l'infrastructure frontalière

**Pleins feux sur un projet : Investissement dans les transports en commun**
Emplacement du projet : région de York, Ontario

Constituée de plus de neuf municipalités, la municipalité régionale de York, dans le Grand Toronto, compte maintenant plus d'un million d'habitants. Afin de soutenir sa croissance continue et de contribuer à sa prospérité, la région de York travaille sans relâche à l'agrandissement et à l'amélioration de son réseau de transport en commun. En 2005, la municipalité régionale a lancé un projet d'expansion appelé Viva, dans le cadre duquel a été inauguré un service rapide par bus visant à réduire la congestion et à améliorer l'efficacité du réseau pour les usagers.

La deuxième phase du projet d'expansion du réseau de transport en commun de la municipalité régionale de York – VivaNext – inclut le prolongement de la ligne de métro, la construction de deux lignes de train léger sur rail et l'élargissement du réseau de service rapide par bus grâce à la création de deux voies réservées.

Le gouvernement fédéral a accordé une contribution de 85 millions de dollars dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique pour financer cette deuxième phase du projet. Le financement servira à l'achat de 36 autobus articulés pour le réseau de service rapide par bus et la construction d'un nouveau centre de contrôle des opérations, d'entretien et d'entreposage d'une superficie de 32 200 mètres carrés, suffisamment grand pour y garer 180 véhicules. Le soutien fédéral financera également la construction d'un nouveau terminal d'autobus à Cornell, qui reliera le réseau local, le réseau de Durham et le service d'autobus du réseau Go.

Cette initiative de « croissance intelligente » traduit bien la détermination de la municipalité régionale à appliquer les principes du néourbanisme, qui vise à réduire l'étalement urbain par l'intégration du transport actif et du transport en commun à la planification urbaine ainsi que par une meilleure intégration des zones résidentielles et commerciales.

## 2.2 Résultat stratégique 1

**Les provinces, les territoires et les municipalités reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral pour leurs priorités liées à l'infrastructure.**

Dans le cadre du résultat stratégique 1, le Fonds de la taxe sur l'essence et le Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires continuent de fournir un financement stable et prévisible aux administrations et leur offrent toute la souplesse nécessaire pour le financement de leurs principaux travaux d'infrastructure.

### Pleins feux sur un projet : Amélioration de la ligne Expo

Emplacement du projet : Metro Vancouver, Colombie Britannique

Le SkyTrain est un réseau de transport électrique qui ne produit aucun gaz à effet de serre ni aucune autre émission. En service depuis 1986, le SkyTrain, qui comportait au départ une simple ligne de 15 stations, est devenu un réseau de transport en commun interconnecté desservant une population métropolitaine de plus de deux millions de personnes.

Depuis la construction du réseau, l'ajout de deux nouvelles lignes et d'une quatrième actuellement en construction ont fait du SkyTrain un des plus longs réseaux de transport rapide entièrement automatisés du monde.

La congestion routière, les préoccupations environnementales et le fait qu'il en coûte de plus en plus cher pour posséder son propre véhicule font sans cesse croître la demande de services de transport en commun. Pour répondre à cette demande croissante, TransLink a constamment élargi son parc de véhicules SkyTrain et commencé à utiliser des trains plus grands et plus lourds, de sorte que le système d'alimentation électrique du réseau, âgé de plus de 25 ans, devait répondre à une plus grande consommation d'électricité. Il a donc été nécessaire de moderniser l'ensemble du système électrique de la ligne Expo.

Grâce au financement que la province reçoit annuellement du Fonds de la taxe sur l'essence du gouvernement fédéral, TransLink peut maintenant aller de l'avant et apporter les améliorations électriques pressantes à la colonne vertébrale du réseau de transport en commun du Grand Vancouver. Ces améliorations permettront au réseau de satisfaire la demande qui continuera de grimper au fil des ans.

### *2.2.1 Programme : Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires*
### *Budget principal des dépenses 2013-2014 - 265 490 056 $*

**Financement prévisible pour les provinces et les territoires**

**Description du programme**

Ce programme vise à fournir un financement de base à l'ensemble des provinces et des territoires pour leurs priorités en matière d'infrastructure de base. De plus, le financement accordé aux trois territoires aux termes du Fonds Chantiers Canada est géré dans le cadre de ce fonds. Le Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires a été conçu pour aider à rétablir l'équilibre financier tout en améliorant le réseau d'infrastructures publiques du Canada. De plus, il soutient la croissance et la productivité, favorise l'assainissement de l'environnement et soutient l'édification de collectivités prospères. Même si les paiements sont versés aux provinces et aux territoires, le bénéficiaire final peut être une administration locale ou régionale, ou encore un organisme du secteur privé. Pour que le financement fédéral puisse être versé aux provinces et aux territoires, ceux-ci soumettent une liste de projets d'infrastructure dans un plan d'immobilisations qui doit être accepté par le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Les paiements sont effectués à l'avance et les dispositions en matière de partage des coûts s'appliquent à l'ensemble d'un plan d'immobilisations et non à chaque projet. Les provinces et les territoires peuvent mettre ces fonds en commun, les accumuler ou les gérer, ce qui leur donne une plus grande souplesse pour la mise en œuvre.

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 3 924 706 | 265 490 | 0 | 0 |

**Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 3 | 0 | 0 |

| Résultats prévus du programme | Indicateurs de rendement | Cibles |
|---|---|---|
| Le financement d'Infrastructure Canada versé dans le cadre du Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires génère, par effet de levier, de nouveaux investissements en infrastructure venant d'autres partenaires. | Financement engagé par les provinces et d'autres partenaires, exprimé en pourcentage du financement fédéral | ≥ 100 % |
| | Financement engagé par les territoires et d'autres partenaires, exprimé en pourcentage du financement fédéral | ≥ 33 % |
| Les organismes bénéficiaires sont responsables du financement versé aux termes du Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires. | Nombre d'administrations qui respectent les exigences en matière de production de rapports annuels, conformément à l'entente de financement signée | 13 |

**Principaux points de planification**

En ce qui a trait au versement d'une aide financière fédérale aux provinces et aux territoires pour leur permettre de répondre à leurs priorités en matière d'infrastructure, les principaux points de planification prévus dans ce programme sont les suivants :

- Collaborer avec les provinces et les territoires afin qu'ils engagent tous les fonds restants d'ici la fin de l'exercice 2013-2014. Avant la période de planification, au moins 11 administrations auront entièrement engagé leurs fonds résiduels du Financement de base. D'ici la fin de l'exercice 2013-2014, tous les fonds du programme (2,3 milliards de dollars) devraient être engagés;
- Examiner et approuver, une fois prêts, les rapports de dépenses provinciaux et territoriaux, y compris tout rapport de dépenses final nécessaire pour que soit autorisé le versement des derniers paiements fédéraux aux administrations dans le cadre du programme;
- Préparer la clôture du programme dans les provinces et les territoires qui ont répondu à toutes les exigences à cet effet;
- Effectuer une saine administration du Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires en mettant constamment l'accent sur la surveillance et la gestion prudente du programme.

Le Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires continuera à fournir du financement prévisible pour aider les provinces et territoires à répondre à leurs priorités en matière d'infrastructure de base.

### *2.2.2 Programme : Fonds de la taxe sur l'essence*
### *Budget principal des dépenses 2013-2014 - 1 976 235 536 $*

**Financement stable, prévisible et à long terme pour les municipalités**

#### Description du programme

Ce programme vise à fournir aux municipalités un financement à long terme prévisible en vue de faciliter la prise de décisions locales concernant la construction et la remise en état des infrastructures publiques de base. Le gouvernement fédéral a conclu des ententes aux termes du Fonds de la taxe sur l'essence avec les provinces, les territoires, l'Association des municipalités de l'Ontario, l'Union of British Columbia Municipalities et la Ville de Toronto. Ces ententes, qui sont en vigueur de 2005-2006 à 2014-2015, établissent un cadre de responsabilisation permettant au gouvernement du Canada de verser deux fois par année de l'argent provenant du Fonds de la taxe sur l'essence aux signataires, qui, à leur tour, versent les fonds aux municipalités selon une formule de répartition convenue à l'avance. Pour leur part, les municipalités décident des projets qui seront prioritaires parmi les catégories d'investissements établies. Les projets ciblent des objectifs environnementaux, notamment l'assainissement de l'air et de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement des capacités de planification à long terme des collectivités. Les municipalités peuvent mettre ces fonds en commun, les accumuler ou emprunter en fonction de ceux-ci, ce qui leur donne une flexibilité financière supplémentaire considérable. Les bénéficiaires admissibles sont tenus de préparer des rapports annuels sur l'utilisation des fonds et le respect des modalités énoncées dans les ententes du Fonds de la taxe sur l'essence.[11]

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 3 924 706 | 1 976 236 | 2 000 070 | 2 000 071 |

**Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 16 | AD | AD |

11 La législation qui édicte le financement permanent du Fonds de la taxe sur l'essence a reçu la sanction royale le 15 décembre 2011.

| Résultats prévus du programme | Indicateurs de rendement | Cibles |
|---|---|---|
| Les provinces, les territoires et les associations municipales sont responsables du financement versé aux administrations locales dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence | Pourcentage des administrations qui respectent les exigences relativement à la production de rapports annuels et de rapports périodiques sur les résultats | 100 % |
| Les municipalités ont accès à un financement stable et prévisible pour construire et améliorer leurs infrastructures | Montant du financement versé par les provinces et les territoires aux municipalités pour leur permettre de répondre à leurs priorités en matière d'infrastructure (exprimé en pourcentage de l'affectation annuelle) | 95 %* |
| Le Fonds de la taxe sur l'essence favorise des investissements dans des infrastructures municipales durables sur le plan de l'environnement | Valeur des dépenses affectées à des projets qui favorisent un environnement plus sain et plus durable, ainsi que des collectivités plus habitables | 1,98 milliard de dollars** |

*Calcul fondé sur les montants versés aux municipalités au cours des années précédentes.
**Calcul fondé sur les dépenses déclarées par les municipalités au cours de la période de référence la plus récente.

### Principaux points de planification

En ce qui a trait au versement d'une aide financière fédérale aux municipalités pour leur permettre de répondre à leurs priorités en matière d'infrastructure, les principaux points de planification prévus dans ce programme sont les suivants :

- Collaborer avec les partenaires des provinces, des territoires et des municipalités pour veiller à ce que les autorités municipales continuent d'avoir accès à du financement pour leurs infrastructures et à ce que les organisations bénéficiaires aient accès à du financement pour construire et améliorer les infrastructures municipales;
- Obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour les modalités du financement permanent au titre du Fonds de la taxe sur l'essence, comme l'énonce le projet de loi C-13, et travailler de concert avec les partenaires pour renouveler les ententes afin de veiller à ce que les municipalités de partout au pays reçoivent un financement annuel stable pour leurs projets d'infrastructure.

En 2013-2014, les projets financés dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence contribueront à assainir l'eau et l'air, à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les villes et collectivités canadiennes et, ce faisant, à répondre aux priorités des municipalités en matière d'infrastructure.

## 2.3 Résultat stratégique 2

**Du financement est versé pour une infrastructure publique efficiente et de qualité qui répond aux besoins des Canadiens dans une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables.**

Ce résultat stratégique témoigne des programmes d'infrastructure à long terme du Ministère, y compris des programmes ciblés comme le Fonds pour l'infrastructure verte et le Fonds Chantiers Canada. Le Ministère offre du financement aux partenaires pour des projets de petite ou de grande envergure, ou qui procureront des avantages à l'échelle nationale et régionale. Les fonds obtenus des partenaires sont investis dans la construction, le renouvellement et l'amélioration des infrastructures dans des collectivités de partout au pays.

**Pleins feux sur un projet : Élargissement de l'autoroute transcanadienne**
Emplacement du projet : Corner Brook, Terre-Neuve-et-Labrador

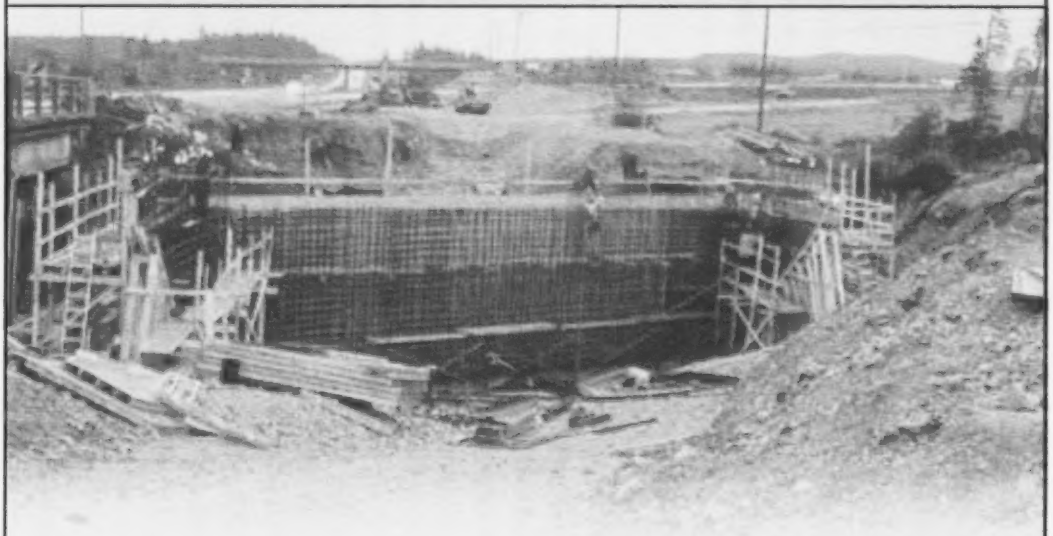

À Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement fédéral fournit plus de 5,4 millions de dollars dans le cadre du volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada pour financer l'élargissement à quatre voies de l'autoroute transcanadienne entre l'échangeur de Massey Drive et la voie d'accès au parc industriel de Corner Brook.

Les travaux comprennent aussi la reconfiguration des bretelles d'accès et de sortie pour les adapter à l'élargissement de la voie, la construction d'un passage inférieur pour les véhicules tout terrain et les motoneiges, et la construction d'une route d'accès au site de la future usine de traitement d'eau de Corner Brook.

Il s'agit d'une section d'autoroute très passante dans une région de la province en pleine croissance. Corner Brook est la plus grande agglomération hors de la presqu'île Avalon, et elle sert de centre de services pour l'Ouest et le Nord de Terre-Neuve. La ville accueille de nombreux magasins de détail, des bureaux gouvernementaux, un campus de l'Université Memorial et le plus grand hôpital de la région.

Ce projet facilitera sensiblement la circulation des personnes et des biens dans la région, et contribuera ainsi à la croissance et à la prospérité locales.

### *2.3.1 Programme : Volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada*
### *Budget principal des dépenses 2013-2014 - 188 733 842 $*

**Soutenir les besoins en infrastructure des petites collectivités**

#### Description du programme

Ce programme vise à répondre aux besoins en infrastructure des petites collectivités de moins de 100 000 habitants. Les coûts des projets sont partagés avec les provinces, les territoires et les municipalités, et chaque ordre de gouvernement assume généralement le tiers des coûts admissibles. Le volet soutient la construction, le renouvellement et l'amélioration des infrastructures publiques, comme les infrastructures destinées à l'eau potable et au traitement des eaux usées, les routes locales et d'autres infrastructures des petites collectivités.[12]

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 3 924 706 | 188 734 | 115 418 | 213 005 |

**Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 11 | AD | AD |

12 À la suite de l'examen stratégique de 2010, Infrastructure Canada économise 5,4 millions de dollars en frais d'administration grâce à la mise en œuvre plus efficiente du Volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada. Ces fonds sont mis à la disposition d'autres priorités du gouvernement du Canada. Aucun projet d'infrastructure annoncé n'a été annulé ou autrement touché en raison de cette réduction du financement.

| Résultats prévus du programme | Indicateurs de rendement | Cibles* |
|---|---|---|
| Le financement d'Infrastructure Canada versé dans le cadre du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada génère, par effet de levier, de nouveaux investissements en infrastructure venant d'autres partenaires | Financement obtenu des partenaires, exprimé en pourcentage du financement fédéral (engagé) | ≥ 200 % |
| Les infrastructures financées favorisent un environnement plus sain dans les petites collectivités | Nombre de projets terminés qui favorisent l'assainissement de l'air, de l'eau et du sol, et la production d'une énergie verte | 206 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent l'assainissement de l'air, de l'eau et du sol, et la production d'une énergie verte | 737,6 millions de dollars |
| Les infrastructures financées favorisent une économie concurrentielle dans les petites collectivités | Nombre de projets terminés qui favorisent une économie viable, plus forte et plus concurrentielle | 7 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent une économie viable, plus forte et plus concurrentielle | 14 millions de dollars |
| Les infrastructures financées favorisent de petites collectivités habitables | Nombre de projets terminés qui favorisent la sécurité des collectivités et les rendent plus habitables | 485 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent la sécurité des collectivités et les rendent plus habitables | 1,4 milliard de dollars |

* Quantité et valeur cumulative des projets à terminer dans le cadre du programme, jusqu'au 31 mars 2014 inclusivement.

### Principaux points de planification

En ce qui a trait au versement de fonds permettant de financer des infrastructures publiques de qualité et rentables qui répondent aux besoins des Canadiens, les principaux points de planification prévus dans ce programme sont les suivants :

- Superviser la mise en œuvre du programme, en collaboration avec nos partenaires d'exécution fédéraux au moyen de l'entente sur le niveau de service (signée en août 2010), pour assurer le soutien des promoteurs et le lancement, la poursuite et l'achèvement des projets au besoin;
- Élaborer et instaurer des outils et des pratiques exemplaires uniformes à l'échelle nationale afin d'améliorer le contrôle du programme et de veiller au respect de ses modalités.

Les projets financés dans le cadre du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada aideront les petites collectivités à investir dans des projets qui soutiennent les priorités nationales, soit une économie concurrentielle, un environnement sain et des petites collectivités prospères.

### *2.3.2 Programme : Volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada*
### *Budget principal des dépenses 2013-2014 - 942 955 457 $*

**Soutenir les projets importants à l'échelle nationale et régionale**

**Description du programme**

Ce programme cible les projets d'infrastructure de plus grande envergure et d'importance nationale ou régionale. Il accroît les investissements généraux dans les infrastructures publiques et contribue à l'atteinte des grands objectifs fédéraux : la croissance économique, l'assainissement de l'environnement et l'édification de collectivités fortes et prospères. Au moins deux tiers des fonds sont consacrés aux priorités nationales : l'eau, les eaux usées, le transport en commun, les routes essentielles du réseau routier national et l'énergie verte. Le volet Grandes infrastructures comporte 12 catégories d'investissements admissibles supplémentaires, et les projets prioritaires sont identifiés dans le cadre de discussions avec les provinces. En fournissant un financement fédéral selon une formule de partage des coûts (ce financement peut généralement représenter jusqu'à la moitié des coûts admissibles des projets provinciaux et jusqu'à un tiers des coûts admissibles des projets municipaux), le volet permet d'obtenir des contributions supplémentaires d'autres partenaires afin d'accroître les investissements généraux dans l'infrastructure. Les bénéficiaires admissibles comprennent les provinces, les administrations locales ou régionales et les organismes du secteur privé, y compris les organismes à but non lucratif. Les projets doivent être appuyés par une analyse de rentabilisation et font l'objet d'un examen fédéral mené en fonction des critères clés du programme.[13]

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 3 924 706 | 942 955 | 612 324 | 547 498 |

**Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 22 | AD | AD |

13 À la suite de l'examen stratégique de 2010, Infrastructure Canada économise 4,9 millions de dollars en frais d'administration grâce à l'amélioration de la mise en œuvre du Volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada. Ces fonds sont mis à la disposition d'autres priorités du gouvernement du Canada. Aucun projet d'infrastructure annoncé n'a été annulé ou autrement touché en raison de cette réduction du financement.

| Résultats prévus du programme | Indicateurs de rendement | Cibles* |
|---|---|---|
| Le financement d'Infrastructure Canada versé dans le cadre du volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada génère, par effet de levier, de nouveaux investissements en infrastructure venant d'autres partenaires | Financement obtenu des partenaires en pourcentage du financement fédéral (engagé) | ≥ 100 % |
| Les infrastructures financées favorisent un environnement plus propre | Nombre de projets terminés qui favorisent l'assainissement de l'air, de l'eau et du sol, et la production d'une énergie verte | 6 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent l'assainissement de l'air, de l'eau et du sol, et la production d'une énergie verte | 310 millions de dollars |
| Les grandes infrastructures financées favorisent une économie concurrentielle | Nombre de projets terminés qui favorisent l'efficacité et l'intégration des réseaux de transport du Canada, étendent la portée des réseaux de transmission à large bande et stimulent le développement économique | 47 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent l'efficacité et l'intégration des réseaux de transport du Canada, étendent la portée des réseaux de transmission à large bande et stimulent le développement économique | 4,5 milliards de dollars |
| Les grandes infrastructures financées favorisent des collectivités habitables | Nombre de projets terminés qui favorisent la sécurité des collectivités et les rendent plus habitables | 37 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent la sécurité des collectivités et les rendent plus habitables | 1,5 milliard de dollars |

* Quantité et valeur cumulative des projets à terminer dans le cadre du programme, jusqu'au 31 mars 2014 inclusivement.

**Principaux points de planification**

En ce qui a trait au versement de fonds permettant de financer des infrastructures publiques rentables et de qualité qui répondent aux besoins des Canadiens, les principaux points de planification prévus dans ce programme sont les suivants :

- Continuer de travailler avec les gouvernements provinciaux afin de cerner des projets d'infrastructure de grande envergure à financer grâce aux affectations provinciales restantes. D'ici la fin de l'exercice financier 2013-2014, plus de 97 pour cent (ou environ 6 milliards de dollars) du financement devrait être engagé;
- Continuer d'accélérer l'approbation des projets d'infrastructure de grande envergure en ayant recours à des évaluations fédérales simplifiées;
- Continuer de conclure des ententes de contribution propres à certains projets d'infrastructure de grande envergure jugés prioritaires dans le cadre du Fonds Chantiers Canada;
- Continuer de superviser la mise en œuvre des ententes propres aux projets et de veiller à ce que les modalités soient respectées, et veiller à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement et à ce que les dossiers de projets soient fermés.

Les projets financés dans le cadre du volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada favoriseront une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables en ciblant des projets d'infrastructure de grande envergure à l'échelle régionale et nationale.

### *2.3.3 Programme : Fonds pour l'infrastructure verte*
### *Budget principal des dépenses 2013-2014 - 125 029 718 $*

**Investir dans les infrastructures vertes**

**Description du programme**

Ce programme vise à soutenir des projets d'infrastructures environnementales qui favorisent l'assainissement de l'air et de l'eau, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les investissements qui ciblent les infrastructures vertes peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'environnement et favoriser une économie plus durable à long terme. Il y a cinq catégories d'investissements admissibles : les infrastructures de traitement des eaux usées, les infrastructures de production d'énergie verte, les infrastructures de transport d'énergie verte, les infrastructures de gestion des déchets solides et les infrastructures de transport et de stockage de dioxyde de carbone. Le Fonds permet d'obtenir des investissements supplémentaires d'autres partenaires en fournissant un financement fédéral pouvant atteindre 50 pour cent, selon une formule de partage des coûts. Les bénéficiaires admissibles comprennent les provinces, les territoires, les administrations locales ou régionales, les organismes du secteur public, les organismes à but non lucratif admissibles et les entreprises du secteur privé, seules ou en partenariat avec une province, un territoire ou un organisme gouvernemental.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à financer les initiatives prioritaires à même les enveloppes existantes et, dans la foulée de cet engagement, il a pris la décision stratégique de transférer 169,98 millions de dollars[14] du Fonds pour l'infrastructure verte (FIV) à d'autres ministères fédéraux afin de soutenir des initiatives hautement prioritaires.

Dans le cadre de l'examen stratégique de 2010, 45 millions de dollars en fonds non affectés du Fonds pour l'infrastructure verte ont été soustraits des niveaux de référence du Ministère et mis à la disposition d'autres priorités du gouvernement du Canada. Cette mesure a été approuvée dans le Budget 2011. En outre, dans le Budget principal des dépenses 2012-2013, 58,7 millions de dollars du Fonds pour l'infrastructure verte ont été réaffectés en vue de répondre aux exigences opérationnelles du Ministère. Aucun projet d'infrastructure annoncé n'a été annulé ou autrement touché en raison de ces réaffectations.

Même si certaines annonces de projets sont encore à venir, la totalité du financement prévu pour le Fonds pour l'infrastructure verte a maintenant été affectée.[15]

---

14 Avant l'exercice 2013-2014, 132,58 millions de dollars ont été réaffectés d'Infrastructure Canada à d'autres ministères, et les 37,4 millions de dollars restants figurent dans le Budget principal des dépenses 2013-2014. Des renseignements détaillés sur les transferts et les sommes sont fournis dans les Tableaux de renseignements supplémentaires du Rapport sur les plans et priorités 2013-2014 à l'adresse : http://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html.

15 Le profil de financement du Fonds pour l'infrastructure verte a été prolongé jusqu'au 31 mars 2019 afin de permettre l'achèvement des projets pour lesquels le gouvernement fédéral a pris un engagement financier.

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 3 924 706 | 125 030 | 89 646 | 81 249 |

**Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 29 | AD | AD |

| Résultats prévus du programme | Indicateurs de rendement | Cibles* |
|---|---|---|
| Le financement d'Infrastructure Canada versé dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte génère, par effet de levier, de nouveaux investissements en infrastructure venant d'autres partenaires | Financement obtenu des partenaires, exprimé en pourcentage du financement fédéral (engagé) | ≥ 100 % |
| Les infrastructures financées favorisent l'assainissement de l'air, de l'eau et du sol | Nombre de projets terminés qui contribuent à atténuer les effets environnementaux négatifs sur l'eau, l'air et le sol | 1 projet |
| | Valeur des projets terminés qui contribuent à atténuer les effets environnementaux négatifs sur l'eau, l'air et le sol | 142 millions de dollars |

* Quantité et valeur cumulative des projets à terminer dans le cadre du programme, jusqu'au 31 mars 2014 inclusivement.

### Principaux points de planification

En ce qui a trait au versement de fonds permettant de financer des infrastructures publiques rentables et de qualité qui répondent aux besoins des Canadiens, les principaux points de planification prévus dans ce programme sont les suivants :

- Continuer de conclure des ententes de contribution propres à certains projets d'infrastructure verte jugés prioritaires dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte;
- Continuer de surveiller la mise en œuvre des ententes propres aux projets pour veiller à ce que les dispositions des ententes soient respectées et à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement.

Les projets financés dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte favoriseront l'assainissement de l'air et de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une économie plus durable à long terme.

### *2.3.4 Programme : Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique*
### *Budget principal des dépenses 2013-2014 - 289 102 148 $*

| **Améliorer la qualité de vie et la prospérité économique** |
|---|

**Description du programme**

Ce programme soutient les projets qui favorisent la croissance économique durable et améliorent la qualité de vie des Canadiens. Les investissements sont faits en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé, et ils contribuent à la construction, au renouvellement ou à l'amélioration des infrastructures publiques. Le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique permet d'obtenir des contributions supplémentaires d'autres partenaires en fournissant jusqu'à 50 pour cent du financement pour les projets admissibles.[16]

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 3 924 706 | 289 102 | 266 089 | 170 408 |

**Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 10 | AD | AD |

16 Des 4,3 milliards de dollars initialement affectés au Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, environ 50 millions de dollars ont été transférés à l'Agence Parcs Canada en vue de soutenir un projet d'infrastructure hautement prioritaire. Ces fonds ont été réaffectés dans le cadre de processus budgétaires avant 2013-2014. De plus, 12,8 millions de dollars ont également été retirés de l'enveloppe du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique dans le cadre de divers exercices de réduction et de réaffectation pangouvernementaux avant l'examen stratégique de 2010.

| Résultats prévus du programme | Indicateurs de rendement | Cibles* |
|---|---|---|
| Le financement d'Infrastructure Canada versé dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique génère, par effet de levier, de nouveaux investissements en infrastructure venant d'autres partenaires | Financement obtenu des partenaires, exprimé en pourcentage du financement fédéral (engagé) | ≥ 100 % |
| Les grandes infrastructures financées favorisent une économie concurrentielle | Nombre de projets terminés qui favorisent une économie plus forte, concurrentielle et durable | 10 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent une économie plus forte, concurrentielle et durable | 859,3 millions de dollars |
| Les grandes infrastructures financées favorisent des collectivités habitables | Nombre de projets terminés qui favorisent des collectivités habitables | 36 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent des collectivités habitables | 4,5 milliards de dollars |
| Les grandes infrastructures financées favorisent un environnement plus sain | Nombre de projets terminés qui favorisent le traitement écologiquement durable des eaux usées | 13 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent le traitement écologiquement durable des eaux usées | 2,8 milliards de dollars |

* Quantité et valeur cumulative des projets à terminer dans le cadre du programme, jusqu'au 31 mars 2014 inclusivement.

### Principaux points de planification

En ce qui a trait au versement de fonds permettant de financer des infrastructures publiques rentables et de qualité qui répondent aux besoins des Canadiens, les principaux points de planification prévus dans ce programme sont les suivants :

- Surveiller la mise en œuvre des ententes propres à certains projets, en collaboration avec les partenaires, le cas échéant, pour veiller à ce que les dispositions des ententes soient respectées et à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement;
- Collaborer avec les partenaires pour modifier les ententes de financement propres à certains projets afin d'accorder aux bénéficiaires suffisamment de temps pour terminer tous les projets;
- Faire en sorte que l'achèvement et la clôture des projets se fassent selon des procédures uniformes de surveillance et d'examen;
- Rassembler et analyser les renseignements concernant les projets à des fins de production de rapports.

Les projets financés dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique amélioreront la qualité de vie des Canadiens tout en favorisant la prospérité économique, et favoriseront de ce fait une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables.

### *2.3.5 Programme : Fonds sur l'infrastructure municipale rurale*
### *Budget principal des dépenses 2013-2014 - 78 763 106 $*

| Investir dans les collectivités |
|---|

**Description du programme**

Ce programme en fin de vie soutient les projets d'infrastructure municipale de petite envergure conçus pour favoriser et améliorer la qualité de vie dans les collectivités urbaines et rurales. Au moins 80 pour cent du financement a été alloué aux municipalités comptant moins de 250 000 habitants. Pour la plupart des projets, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale octroie jusqu'à un tiers du financement fédéral aux projets admissibles. L'engagement à long terme pris à l'égard des infrastructures publiques dans le cadre du programme (depuis 2003) aide à promouvoir la croissance économique durable, l'innovation et des collectivités saines. Les projets contribuent à la construction, au renouvellement ou à l'amélioration des infrastructures publiques afin de renforcer les capacités en partenariat avec les bénéficiaires. Il est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec les organismes fédéraux de développement régional.[17]

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 3 924 706 | 78 763 | 0 | 0 |

**Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 8 | AD | AD |

17 Dans le cadre de l'examen stratégique de 2010, 23 millions de dollars en fonds non alloués du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale ont été réaffectés à d'autres priorités du gouvernement. Ces fonds ont été soustraits des niveaux de référence ministériels dans le cadre de processus budgétaires avant 2013-2014. Aucun projet d'infrastructure n'a été annulé ou autrement touché en raison de cette réaffectation.

| Résultats prévus du programme | Indicateurs de rendement | Cibles* |
|---|---|---|
| Le financement d'Infrastructure Canada versé dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale génère, par effet de levier, de nouveaux investissements en infrastructure venant d'autres partenaires | Financement obtenu des partenaires, exprimé en pourcentage du financement fédéral (engagé) | ≥ 200 % |
| Les petites infrastructures financées favorisent une économie concurrentielle dans les collectivités rurales et urbaines | Nombre de projets terminés qui favorisent une économie plus forte, concurrentielle et durable | 21 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent une économie plus forte, concurrentielle et durable | 70 millions de dollars |
| Les petites infrastructures financées favorisent des collectivités rurales et urbaines habitables | Nombre de projets terminés qui favorisent des collectivités habitables | 1 417 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent des collectivités habitables | 2,2 milliards de dollars |
| Les petites infrastructures financées favorisent un environnement plus sain dans les collectivités rurales et urbaines | Nombre de projets terminés qui favorisent un environnement plus sain | 403 projets |
| | Valeur des projets terminés qui favorisent un environnement plus sain | 1,1 milliard de dollars |

*Quantité et valeur cumulative des projets à terminer dans le cadre du programme, jusqu'au 31 mars 2014 inclusivement.

### Principaux points de planification

En ce qui a trait au versement de fonds permettant de financer des infrastructures publiques rentables et de qualité qui répondent aux besoins des Canadiens, les principaux points de planification prévus dans ce programme sont les suivants :

- Continuer de travailler à l'achèvement des projets et du programme avec les partenaires d'exécution fédéraux;
- Assembler et analyser les renseignements concernant les projets à des fins de production de rapports.

Les projets financés dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale amélioreront la qualité de l'eau potable, la gestion des déchets solides, les infrastructures de transport en commun, les routes locales, les infrastructures culturelles et touristiques et la production d'énergie verte de manière à favoriser une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables.

### *2.3.6 Programme : Fonds sur l'infrastructure frontalière*
### *Budget principal des dépenses 2013-2014 - 22 965 393 $*

**Améliorer les postes frontaliers canadiens**

**Description du programme**

Ce programme vise à fournir du financement pour des investissements dans les infrastructures matérielles, les infrastructures du réseau de transport et le renforcement de la capacité analytique aux principaux postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'à plusieurs autres passages frontaliers au Canada. Le Fonds, annoncé en 2001, fournit jusqu'à 50 pour cent du financement fédéral pour soutenir des projets admissibles menés aux postes frontaliers canadiens. Transports Canada est le partenaire d'exécution fédéral dans le cadre de ce programme.[18]

**Ressources financières (en milliers de dollars)**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014 | Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 |
|---|---|---|---|
| 3 924 706 | 22 965 | 51 032 | 0 |

**Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 1 | AD | 0 |

| Résultats prévus du programme | Indicateurs de rendement | Cibles* |
|---|---|---|
| Le financement d'Infrastructure Canada versé dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure frontalière génère, par effet de levier, de nouveaux investissements en infrastructure venant d'autres partenaires | Financement obtenu des partenaires, exprimé en pourcentage du financement fédéral (engagé) | ≥ 100 % |
| L'infrastructure du réseau de transport financée permet d'améliorer la circulation des gens et des biens aux frontières | Nombre de projets terminés liés à l'infrastructure des réseaux de transport qui favorisent l'accroissement des capacités aux frontières et l'efficacité des passages | 10 projets |
| | Valeur des projets terminés liés à l'infrastructure des réseaux de transport qui favorisent l'accroissement des capacités aux frontières et l'efficacité des passages | 301 millions de dollars |

*Quantité et valeur cumulative des projets à terminer dans le cadre du programme, jusqu'au 31 mars 2014 inclusivement.

18 Des 600 millions de dollars initialement affectés au Fonds sur l'infrastructure frontalière, environ 18 millions de dollars ont été transférés à l'Agence des services frontaliers du Canada pour des projets frontaliers. Ces fonds ont été réaffectés dans le Budget principal des dépenses avant 2013-2014.

Dans le cadre du processus de l'examen stratégique de 2010, 10,4 millions de dollars en fonds non affectés du Fonds sur l'infrastructure frontalière ont été réaffectés à d'autres priorités du gouvernement. La réaffectation de ces fonds a été effectuée dans le cadre des processus budgétaires avant 2013-2014. Aucun projet d'infrastructure n'a été annulé ou autrement touché en raison de cette réaffectation.

### Principaux points de planification

En ce qui a trait au versement de fonds permettant de financer des infrastructures publiques rentables et de qualité qui répondent aux besoins des Canadiens, les principaux points de planification prévus dans ce programme sont les suivants :

- Surveiller la mise en œuvre des ententes propres à certains projets en partenariat avec Transports Canada;
- Faire en sorte que l'achèvement et la clôture des projets se fassent selon des procédures uniformes de surveillance et d'examen;
- Rassembler et analyser les renseignements concernant les projets à des fins de production de rapports.

Les projets financés dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure frontalière amélioreront les infrastructures frontalières et accroîtront l'efficacité des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, ce qui favorisera une économie concurrentielle tout en améliorant la sécurité de l'État et des citoyens canadiens.

## 2.4 Programme : Services internes
***Budget principal des dépenses 2013-2014 - 35 430 532 $***

### Description du programme

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

**Ressources financières (en milliers de dollars)[19]**

| Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2013-2014 | Dépenses prévues 2013-2014[20] | Dépenses prévues 2014-2015[20] | Dépenses prévues 2015-2016[20] |
|---|---|---|---|
| 3 924 706 | 35 431[21] | 1 861 | 1 981 |

**Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)**

| 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 |
|---|---|---|
| 231 | AD | AD |

### Principaux points de planification

Les principaux points de planification pour les Services internes concernent huit activités clés, décrits ci-dessous, qui contribuent à l'amélioration des services qui appuient le Ministère dans la réalisation de son mandat.

### Soutien à la gouvernance et à la gestion

***Gestion et surveillance***

Vérification interne

Durant la période de planification, le Ministère :

- Surveillera activement l'univers de vérification (couverture des éléments « vérifiables » composés des principaux risques et des principales activités du Ministère) et déterminera les risques émergents;

19 Ces montants comprennent des fonds de fonctionnement pour l'administration de base et la mise en œuvre des programmes.

20 Ces montants incluent les fonds de fonctionnement pour l'administration de base et la mise en œuvre des programmes. Les dépenses prévues pour 2014-2015 et 2015-2016 reflètent seulement les soldes d'ouverture. Puisque Infrastructure Canada ne dispose pas d'un budget de fonctionnement permanent, les montants pour 2014-2015 et 2015-2016 augmenteront lorsque le Conseil du Trésor approuvera les budgets de fonctionnement pour ces exercices.

21 Ce montant comprend aussi les dépenses prévues liées au Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures. À l'avenir, les dépenses liées au Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures seront communiquées en fonction des programmes d'infrastructure spécifiques que la technologie soutient directement.

- Mettra en œuvre le plan de vérification fondé sur les risques et fera rapport sur les résultats de la vérification à un comité de vérification externe;
- Instaurera un processus amélioré de suivi du plan d'action de gestion fondé sur des données probantes pour toutes les recommandations issues des vérifications qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

Évaluation

Durant la période de planification, le Ministère :

- Mettra en œuvre le plan d'évaluation fondé sur les risques ayant été approuvé, et fera rapport des résultats des évaluations à un comité d'évaluation;
- Instaurera un processus amélioré de suivi du plan d'action de gestion fondé sur des données probantes pour toutes les recommandations issues des évaluations qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

Gestion des risques

Durant la période de planification, le Ministère :

- Surveillera la mise en œuvre et l'efficacité des stratégies de réponse aux risques et fera rapport à ce sujet;
- Examinera et mettra à jour le Profil de risque ministériel à l'aide de l'approche établie de gestion des risques du Ministère, y compris une analyse de l'environnement, la détermination et l'évaluation des risques, des stratégies de réponse aux risques et la surveillance des risques.

***Communications***

Durant la période de planification, le Ministère :

- Communiquera aux Canadiens les résultats de nos investissements importants en infrastructure, en particulier en ce qui concerne les 2 milliards de dollars par année provenant du Fonds de la taxe sur l'essence;
- Communiquer, au besoin, les décisions relatives aux futurs programmes d'infrastructure;
- Continuera de s'assurer, au moyen d'annonces et d'autres activités d'affaires publiques, que les médias locaux et nationaux ont facilement accès aux renseignements importants;
- Continuera de mettre à jour et d'améliorer le site Web public pour informer les Canadiens et les intervenants;
- Mènera des activités de sensibilisation auprès des organisations intéressées à l'aide de conférences, de grandes interventions ministérielles et d'autres moyens;
- Fournira des services de communication internes qui continueront d'appuyer l'efficacité de l'organisation et de favoriser la mobilisation des employés.

***Accès à l'information et protection des renseignements personnels***

Durant la période de planification, le Ministère :

- Répondra rapidement aux demandes d'accès à l'information et à des renseignements personnels au moyen de ressources adéquates et de la formation continue des employés;
- Mettra en œuvre le cadre de gestion de la protection des renseignements personnels.

**Services de gestion des ressources**

***Gestion de l'information et technologie de l'information***

Durant la période de planification, le Ministère :

- Soutiendra la mise à jour en continu du Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures pour prévenir la dégradation graduelle : bon nombre de projets d'entretien seront réalisés pour appuyer la mise à jour en continu du Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures et pour permettre au Ministère d'appuyer le gouvernement du Canada dans son virage vers l'utilisation accrue de logiciels commerciaux adaptés;
- Soutiendra la migration du Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures : Infrastructure Canada assurera la migration réussie des données du Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures vers les serveurs de Services partagés Canada. Ce faisant, le Ministère aidera Services partagés Canada à remplir son mandat, il réalisera des économies au bénéfice des Canadiens et il se préparera en vue de la mise en œuvre des futurs programmes d'infrastructure;
- Soutiendra la *Directive sur la tenue de documents* du gouvernement du Canada : un projet de gestion de la tenue de documents d'Infrastructure Canada sera mené en vue de veiller au respect de la *Directive* du Secrétariat du Conseil du Trésor d'ici au 31 mars 2015;
- S'efforcera de réaliser des économies opérationnelles en réduisant son budget consacré aux contrats de gestion de l'information et de technologie de l'information **tout en** améliorant, en 2013-2014, la capacité interne pour les services d'applications et en continuant de faire appel au secteur privé lorsque ce sera rentable.

***Gestion financière***

Durant la période de planification, le Ministère :

- Continuera de renforcer l'efficacité générale de la gestion financière. À cette fin, il :
  - Travaillera avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et Finances Canada pour asseoir le financement opérationnel de 2014-2015 et des années suivantes;
  - Finalisera la mise en œuvre du Plan d'action du Ministère concernant la Politique sur le contrôle interne (PCI) en mettant l'accent sur l'analyse de la conception et de l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles, des contrôles à l'échelle de l'organisation et des contrôles généraux liés à la technologie de l'information, de même qu'en surveillant et en faisant rapport sur l'efficacité du contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). L'objectif global consiste à terminer l'évaluation complète de l'environnement de contrôle du Ministère avant la fin de l'exercice 2014-2015;
  - Continuera de soutenir efficacement la mise en œuvre de programmes en appliquant le modèle détaillé d'établissement des coûts du Ministère pour déterminer les nouveaux besoins en ressources dans le cadre des activités ministérielles et pour justifier les niveaux de ressources actuels.

***Gestion des ressources humaines***

Durant la période de planification, le Ministère :

- Mettra en œuvre le Plan intégré des activités et des ressources humaines et les stratégies de gestion des ressources humaines, et favorisera la création d'un milieu de travail sain et d'un effectif représentatif;
- Élaborera et mettra en œuvre des façons novatrices de fonctionner dans un contexte de restrictions budgétaires, tout en continuant à faire progresser les priorités définies dans le Plan d'action pour le renouvellement de la fonction publique, parmi lesquelles la mobilisation des employés dans le cadre du programme d'excellence, la poursuite des efforts de renouvellement de la main-d'œuvre et de soutien des employés et la nécessité de veiller à ce que le milieu de travail favorise le bienêtre, la santé et la productivité de nos employés.

# Section III : Renseignements supplémentaires

## 3.1 Principales données financières

**État prospectif condensé des opérations et de la situation financière nette du Ministère**

Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)

**(millions de dollars)**

| | Variation en dollars | Prévisions 2013-2014 | Résultats prévus 2012-2013 |
|---|---|---|---|
| Montant total des dépenses | (518) | 3 854 | 4 372 |
| Montant total des revenus | 0 | 0 | 0 |
| Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement | (518) | 3 854 | 4 372 |
| **Situation financière nette du Ministère** | (1) | 3 | 4 |

**État prospectif condensé de la situation financière**

Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)

**(millions de dollars)**

| | Variation en dollars | Prévisions 2013-2014 | Résultats prévus 2012-2013 |
|---|---|---|---|
| Total du passif net | (1) | 283 | 284 |
| Total des actifs financiers nets | 0 | 281 | 281 |
| Dette nette du Ministère | (1) | 2 | 3 |
| Total des actifs non financiers | (1) | 6 | 7 |
| **Situation financière nette du Ministère** | (1) | 3 | 4 |

## 3.2 États financiers prospectifs

Les principales données financières prospectives présentées dans ce rapport visent à offrir un aperçu global de la situation financière et des opérations financières d'Infrastructure Canada. Elles sont établies selon les principes de la comptabilité d'exercice en vue de garantir l'imputabilité et la transparence des activités de gestion financière. Les états financiers prospectifs d'Infrastructure Canada peuvent être consultés sur le site Web du Ministère, à l'adresse : http://www.infrastructure.gc.ca/pub/fofs-efp/fofs-efp-2013-fra.html.

## 3.3 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique des tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent se trouve sur le site Web d'Infrastructure Canada, à l'adresse : http://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Initiatives horizontales
- Vérifications et évaluations internes prévues au cours des trois prochains exercices

## 3.4 Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*. Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

# Section IV : Autres sujets d'intérêt

## 4.1 Coordonnées générales

Pour en savoir davantage à propos du Ministère, veuillez visiter le site Web www.infrastructure.gc.ca ou communiquer avec :

Infrastructure Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario)
K1P 0B6

Ligne d'information nationale sur l'infrastructure : 613-948-1148

Téléphone (sans frais) : 1-877-250-7154

Pour en savoir plus sur les programmes d'infrastructure, veuillez visiter le site Web www.infrastructure.gc.ca.